



1

REUNION MAROLLES-SUR-SEINE 1^{er} décembre 2011 **SYNTHESE**

Date et heure: 1er décembre 2011 à 18 heures 30

Lieu: Foyer rural, Marolles-sur-Seine

Durée: 2h45

Participants: 75 personnes

1. Ouverture 3.6. Le maintien des usages

2. Présentation du projet 3.7. Les enjeux environnementaux

3.8. Les retombées économique du projet 3. Echanges avec la salle

3.9. Le coût et le financement

3.1. L'opportunité du projet sur le territoire

3.2. La politique de l'eau 3.10. Le fonctionnement technique de 3.3. La gestion du risque

3.4. L'impact sur la qualité de vie l'équipement

3.5. Le foncier 4. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Après un accueil par les représentants de la ville de Marolles-sur-Seine, Patrick Legrand, Président de la CPDP, rappelle les règles et enjeux du débat public et ouvre la réunion.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs, présente le projet de La Bassée en insistant sur sa dimension locale et son adaptation aux usages du territoire.

3. ECHANGES AVEC LA SALLE

3.1. L'opportunité du projet

La Bassée, zone naturelle d'expansion des crues

Un intervenant demande s'il ne vaut pas mieux rendre la plaine de la Bassée naturellement inondable, plutôt que de construire des bassins.

L'EPTB Seine Grands Lacs précise que le territoire n'est plus inondable naturellement et que le volume nécessaire pour écrêter les crues, soit 55 millions de m³, exclut cette hypothèse.

Changement climatique

Un intervenant s'interroge sur la pertinence du projet, dans le contexte de changement climatique et notamment de baisse de la pluviométrie, et s'inquiète du soutien des étiages.

Le maitre d'ouvrage indique que cette dimension a été étudiée et n'a pas montré d'impact clair du changement climatique sur l'évolution des débits de crues. Par ailleurs, l'année 2011 qui a été particulièrement sèche a permis de montrer l'efficacité des lacs réservoirs, bien que remplis à 75 %, pour soutenir les étiages.





Interactions avec le projet VNF

Un intervenant s'interroge sur l'efficacité réelle du projet dans la perspective de l'éventuelle mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine. Un précédent élargissement avait annulé les bénéfices des lacs-réservoirs en amont. Celui-ci pourrait annuler les bénéfices de l'aménagement de la Bassée.

Le maître d'ouvrage rappelle que les quatre lacs réservoirs permettent de baisser le niveau d'eau de 70cm. Il précise que des études coordonnées ont été menées sous l'égide du Préfet de Bassin et confirment que l'impact du passage à grand gabarit serait négligeable sur le niveau d'eau. VNF précise que le projet actuel est différent de celui des années 1980 : son premier objectif est d'être neutre d'un point de vue hydraulique, et respecte pour cela la sinuosité de la Seine.

3.2. La politique de l'eau

Une participante souhaite que le législateur renforce la protection des éléments sensibles des logements en zone inondable (chaudières, compteurs électriques). Un autre s'interroge sur la cohérence des politiques publiques : « j'habite à Saint-Germain-Laval dans une zone qui était inondable auparavant, qui ne l'a plus été et un lotissement a été construit, et aujourd'hui elle est redevenue inondable ».

Le maître d'ouvrage partage cette inquiétude et prend l'exemple du Plan Loire, qui œuvre fortement à réduire la vulnérabilité. Le Président Legrand indique que ce sujet sera évoqué dans le compte-rendu final de la CPDP.

3.3. La gestion du risque

Rupture de digues

Plusieurs questions portent sur les risques liés à un défaut d'entretien des digues à long terme et les éventuelles dégradations provoquées par les rats et les lapins : « les catastrophes les plus importantes sont la plupart du temps dues à des ruptures d'ouvrages, de digues ; Saint-Germain-Laval, étant en aval immédiat de ces installations, peut craindre une rupture de digue, quelles garanties avons-nous dans le temps que le financement sera assuré ? Par qui ? Dans quelles conditions ? Quelles sont les obligations de maintenance ? »

Le maître d'ouvrage rappelle qu'il gère depuis de nombreuses années quatre lacs réservoirs qui sont parfaitement entretenus. Il indique que le financement sera lié au Plan Seine 2014-2020 et envisage, pour faire face aux coûts de fonctionnement, une redevance pour service rendu. Il s'engage à préciser le coût d'exploitation du projet de La Bassée avant la fin du débat. Enfin, il propose la mise en place d'un CLIC (*Comité Local d'Information et de Concertation*) pour informer la population du bon entretien des installations.

Assurances





Un participant s'inquiète de la prise en compte d'une rupture de digue dans les risques de catastrophes naturelles.

Le maître d'ouvrage indique qu'en cas de rupture de digue, les assureurs indemnisent les particuliers et se retournent contre l'exploitant. Il propose qu'une présentation spéciale de ce sujet soit faite lors d'une prochaine réunion.

3.4. Impact sur la qualité de vie

Circulation sur la RD 411

Plusieurs intervenants craignent la dégradation de l'état de la RD411, déjà « particulièrement saturée, dangereuse, étroite (...) si en plus, il y a des camions ! », et proposent son élargissement. Le maître d'ouvrage l'envisage et étudie des solutions alternatives (transport des matériaux par voie d'eau). Il s'engage à réaliser un état des lieux de la RD 411 avant et après le chantier. Les participants souhaitent « anticiper plutôt que remédier, car les dégradations, les nuisances, et tout ce qui peut intervenir pendant cette période, seront tout à fait préjudiciables pour les usagers et source d'accidents ou d'inconvénients ».

Pollution sonore

Un participant s'inquiète de la pollution sonore que pourrait générer l'utilisation des pompes. Le maître d'ouvrage précise que ces pompes répondraient aux normes d'insonorisation et ne seraient utilisées qu'à une fréquence très faible avec des cycles de pompage de 2 ou 3 jours.

3.5. Le foncier

Plusieurs participants s'inquiètent de la consommation de terres agricoles et demandent des précisions sur le calcul des terres indemnisées

L'EPTB Seine Grands Lacs distingue d'une part les espaces sur lesquels seront construites les digues et qui seront rachetés au propriétaire en tenant compte des « droits de fortage, de la valeur des terrains avec le gisement de granulats alluvionnaires sous-jacents ». D'autre part, les espaces endigués pourront conserver leur usage et bénéficieront d'indemnisations spécifiques en cas de contrainte.

L'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à mettre en place : « un protocole général d'indemnisation des propriétaires et des exploitants, une indemnisation initiale du propriétaire pour la dépréciation de sa propriété, une indemnisation initiale de l'exploitant pour troubles de jouissance, une indemnisation occasionnelle de l'exploitant pour réparer les dommages additionnels survenus lors de sur-inondations importantes, plus, la mise en place d'un outil de suivi pour évaluer ce qui se passe au fil des ans, en fonction de la gestion effective de l'ouvrage. » Enfin, il s'engage à étudier au cas par cas les solutions permettant de préserver au maximum les terres agricoles, en concertation avec les propriétaires.

3.6. Le maintien des usages





Temps d'évacuation des eaux

Plusieurs intervenants s'interrogent sur le fonctionnement des pompes et les temps de vidange : « l'eau va rester dans les cuvettes ; donc une partie de l'exploitation va rester impossible à cultiver. »

Le maître d'ouvrage s'engage à indemniser les pertes de récoltes, la durée d'inondation et de ressuyage. Il propose de mener une étude topographique des espaces endigués et de s'appuyer sur les noues pour évacuer l'eau. La vitesse de pompage serait variable en fonction du niveau de la Seine, toutefois, ces espaces se vidangent rapidement (cycle total de 2 semaines et demi dont 3 jours de vidange).

Activités dans les espaces endigués

Un participant s'inquiète de la pérennité des activités à l'intérieur des espaces endigués.

Le maître d'ouvrage propose d'étudier avec les professionnels, les solutions permettant de poursuivre l'activité et de supporter les quelques jours d'inondation de la zone. Il s'engage notamment à financer l'adaptation du matériel des carriers.

3.7. Enjeux environnementaux

Autorité environnementale de tutelle

Un participant souhaite que l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à consulter l'Autorité environnementale de tutelle.

Le maître d'ouvrage indique qu'il attend une lettre de cadrage de l'Autorité dont il dépend, la Direction régionale de l'industrie, de l'environnement et de l'équipement de la région Ile-de-France. Cette lettre sera rendue publique.

Qualité de l'eau

Plusieurs questions portent sur l'impact du projet sur la qualité de l'eau. Ainsi, à propos des matériaux utilisés pour les digues : « on risque de mettre des déchets inertes », de la qualité de l'eau potable, de la migration des polluants (dispersion des sédiments pollués) en cas de crue ou de l'augmentation du débit, notamment suite à la mise à grand gabarit de la Seine.

Le maître d'ouvrage indique que ces thématiques ont été prises en compte, que le projet a pour but d'assurer une meilleure protection contre les crues mais aussi de restaurer l'environnement. Il s'engage à une grande vigilance de la qualité de l'eau et à prendre les précautions maximales pour éviter des pollutions de la nappe : « on pourra préciser ces éléments, les engagements qu'on prend, cela va au-delà d'un chantier aux exigences environnementales élevées, c'est un ouvrage aux exigences environnementales élevées ». Il ajoute que la migration des polluants dans la nappe phréatique et le sol a été étudiée : « ces polluants se font finalement piéger dans les premiers centimètres du sol. Il n'y a pas de pollution, ou de faible risque de pollution de la nappe ». Une station de suivi de la qualité des eaux de Seine est prévue dans le projet.

Impact carbone et consommation énergétique





Suite aux interrogations d'un participant, le maître d'ouvrage évoque des éléments de bilan carbone du projet : les 2/3 de l'impact global sont dus au transport des 4 millions de m³ de matériaux. L'EPTB Seine Grands Lacs mène par ailleurs une étude sur la neutralité énergétique du projet, dont une synthèse est disponible sur le site Internet. L'énergie consommée pourrait ainsi être compensée par la mise en place de panneaux solaires, d'éoliennes, etc.

Paysage

Un participant souhaite limiter l'impact du projet sur le paysage en mutualisant les usages. Par exemple, en mettant la route de Noslon sur une digue.

Le maître d'ouvrage étudiera cette possibilité en tenant compte de la différence d'emprise et de volume de la digue, selon qu'on y place un chemin piétonnier ou une voie routière, ainsi que des surcoûts.

Faune

Un participant s'inquiète de l'impact du pompage sur la faune : « les poissons n'aiment pas passer par les pompes ».

Le maître d'ouvrage prévoit d'installer des prises de pompes à contrecourant (orientées vers l'aval), des dispositifs de répulsion des poissons par ultra-sons, ainsi que des grilles.

3.8. Les enjeux économiques territoriaux

Retombées économiques

Plusieurs intervenants s'interrogent sur les retombées économiques du projet, via l'implantation du centre technique à Marolles-sur-Seine et le développement de l'éco-tourisme.

Le maître d'ouvrage indique que la recette fiscale du projet serait faible pour les collectivités, mais que 6 à 8 emplois permanents dans le centre technique, et une centaine d'emplois temporaires sur le chantier seraient créés. Le Maître d'Ouvrage souhaite concilier préservation de l'environnement et développement local, et pour cela, travailler en étroite collaboration avec les élus et associations. Le Président Legrand rappelle que deux réunions thématiques « des projets, des territoires », auront lieu à Montereau-Fault-Yonne et Provins.

Délaissés

Plusieurs intervenants proposent de mieux entretenir des bras morts de la Seine en amont de Montereau-Fault-Yonne, pour garantir le débit de la rivière, de les raccorder à la Seine et de créer un ouvrage de franchissement.

L'EPTB Seine Grands Lacs indique que des études ont été menées sur la reconnexion de ces « délaissés » à des fins écologiques ou de développement d'activités de loisirs. Dans ce dernier cas, ces bras seraient nettoyés. Une étude est spécifiquement menée sur la reconnexion de la Boucle de la Grande bosse. Ces actions pourraient faire partie des mesures d'accompagnement des projets. VNF confirme le travail sur la reconnexion des bras morts pour corriger le passé et annonce des études jusque 2012 et des travaux en 2013-2014.





3.9. Le coût et le financement du projet

Financement du projet

Un intervenant demande quelles communes paieront la redevance pour services rendus.

Le maître d'ouvrage s'appuie sur le modèle de deux ouvrages de ralentissement dynamique réalisés sur le bassin de l'Oise, où cette redevance est répartie auprès des collectivités à l'aval, qui ont intérêt à ce que l'ouvrage fonctionne.

Budget de fonctionnement

Des questions portent sur le montant du budget de fonctionnement qui semble avoir baissé de 1,2 millions d'euros et sur les coûts qu'il englobe (dédommagements, etc.).

Le maître d'ouvrage explique que le budget de fonctionnement a été retravaillé pour le rendre plus cohérent avec les coûts des autres ouvrages gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs. Le coût de fonctionnement comprend les dédommagements mais pas les amortissements des équipements Le maître d'ouvrage présentera une étude finalisée sur ce sujet avant la fin du débat public.

3.10. Le fonctionnement technique de l'équipement

Plusieurs intervenants s'interrogent sur le fonctionnement technique de l'équipement : comment les pompes seraient pilotées, comment serait opéré le rabattement des fuites, quelles zones seraient inondées en priorité, etc.

L'EPTB Seine Grands Lacs envisage un système de gestion centralisée, avec un réseau d'automates, pour piloter automatiquement les pompes. La fibre optique fait partie des options envisagées pour la mise en place de ce réseau, technologie qui pourrait alors être développée sur le territoire de La Bassée. Le dispositif de rabattement serait utilisé pour éviter les fuites en rabattant l'eau dans les espaces endigués par un système de pompes lors des mises en eau. Les zones seraient inondées toutes en même temps, sauf quelques espaces spécifiques, dont les sols sont plus fragiles ou plus tourbeux, et qui seraient remplis plus tard (24 à 28 heures).

4. CLOTURE DE LA REUNION

Le Président Legrand remercie les participants et leur donne rendez-vous à Paris le mardi 6 décembre pour la prochaine réunion.